



Contrat de crédit avec assurance chômage chez facet

Par **jami1**, le **04/06/2010** à **22:35**

Bonjour,

En 2007, j'ai contracté un crédit renouvelable auprès de Facet avec une assurance chômage. En décembre 2008 j'ai été licencié et donc j'ai eu des difficultés à payer mes mensualités, je me suis retrouvé avec 3 mois de retard et des frais supplémentaires avec des courriers de relance.

Suite à ceci je les ai contactés par téléphone en leur disant que j'étais dans l'impossibilité d'honorer mes paiements suite à mon licenciement, ils n'ont rien voulu comprendre et donc j'ai dû tout payer en retard et les frais engendrés (j'ai emprunté cette somme auprès de ma sœur) suite à quoi je serais poursuivi ou j'avais une assurance chômage à cette époque et ils ne m'en ont pas indiqué.

Par la suite étant énervé j'ai résilié le contrat d'assurance que j'ai payé en février 2010 car elle ne me servait à rien puisque ils ne m'en ont pas mise en marche après ma demande toujours par téléphone.

Mes questions :

Est-ce que je peux toujours me faire rembourser la période où j'avais l'assurance donc entre décembre 2008 et février 2010 et si oui par quel moyen ?

Aussi je voulais savoir s'il y a une possibilité de rembourser le reste de mon crédit sans intérêt ? étant donné que je suis toujours au chômage et que j'ai du mal à rembourser et dont je ne vois pas le bout de ce crédit.

Dans l'espoir de vous lire, je vous remercie par avance du temps que vous m'aurez consacré.

Cordialement

Jamila